

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 2 juin 2020

Date de convocation : 29 mai 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 19 Procurations : 0 Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 2 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Marie-Joëlle DEBATY, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER
Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

DÉLIBÉRATION N° 2020-02 : Création des Commissions Municipales et désignation de leurs membres

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de Droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

M. le Maire précise que, pour les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire propose de créer 7 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

1. Finances et Administration Générale
2. Vie Associative, Sports et Culture
3. Urbanisme, Environnement et Agriculture
4. Voirie et Matériel
5. Enfance / Jeunesse
6. Bâtiments, Travaux et Patrimoine
7. Commission Indivise

Le Maire précise qu'il appartient également au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et de procéder à leur nomination.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - la création des 7 commissions énumérés ci-avant ;
- fixe le nombre de membres de chaque commission entre 5 à 12

PROCEDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale ;

Après appel à candidature et en conformité avec les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions les membres suivants :

- **Commission Finances et Administration Générale** : Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Marie-Joëlle DEBATY, Isabelle MONTIN, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA
- **Commission Vie Associative, Sports et Culture** : Marie-Françoise CAPELANI, Christian CLAVARET, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER
- **Commission Urbanisme, Environnement et Agriculture** : Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER

- **Commission Voirie et Matériel** : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Marie-Joëlle DEBATY, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA
- **Commission Enfance / jeunesse** : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Christian CLAVARET, Bérénice DABAN, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER
- **Commission Bâtiments, Travaux et Patrimoine** : Jean-Marc DOURAU, Alexandre LARRUHAT, Olivier CHARRET, Marie-Joëlle DEBATY, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA
- **Commission Indivise** : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Audrey VANHOOREN, Michel AURIGNAC

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

